



FUMEL

— VALLÉE DU LOT —

DECISION :

SERVICE : CELLULE COMMANDE PUBLIQUE

Affaire suivie par : Sébastien RIBEIRO

N°D2023-114-MP

OBJET : 23TXESPACEJEUNES – AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE JEUNES – CHOIX DES PRESTATAIRES

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret du 12 décembre 2019 modifiant certaines dispositions du Code de la Commande Publique relatives aux seuils et aux avances ;

Vu la délibération n°2020B-22-AG en date du 05 juin 2020 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président ou Monsieur le 1^{er} Vice-président les attributions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales notamment la préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures, de services des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu la décision n°D2022-138-MP en date du 27 juillet 2022 retenant le groupement de maîtrise d'œuvre SARL ARCHI CONSEIL, PB CONCEPTION, BET SIEA, BET TGELEC dont le mandataire est SARL ARCHI CONSEIL ;

Considérant le projet d'aménager un « espace jeunes » par la réhabilitation d'un bâtiment communautaire ;

Considérant la nécessité de procéder à un marché alloti en procédure adaptée ouverte (articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la Commande Publique) ;

Considérant que ce marché a été lancé le 27 avril 2023, avec parution sur la plateforme de dématérialisation AWS, sur le journal Sud-Ouest le 02 mai 2023 et sur le site de Fumel Vallée du Lot jusqu'au 25 mai 2023 ;

Considérant que le lot 3 n'a fait l'objet d'aucune offre et conformément à l'article R. 2122-1 du Code de la Commande Publique, un marché a été lancé sans publicité ni mise en concurrence préalables ;

Considérant l'analyse des offres réalisée par la maîtrise d'œuvre dans le respect des règles de la Commande Publique ;

**Le Président de Fumel Vallée du Lot
décide,**

1°) – De retenir, au vu du rapport d'analyse de la maîtrise d'œuvre en date du 16 juin 2023 et pour un montant 268 421,55 € HT options retenues comprises, les sociétés suivantes :

AR Prefecture

047-200068930-20230616-D2023_114_MP-AR
Reçu le 20/06/2023

N°	LOT	ENTREPRISE	OFFRE DE BASE H.T	OPTION H.T
1	DEMOLITION - GROS ŒUVRE	KAIROS	52 600,00 €	
	Terrasse béton			Non retenue
2	CHARPENTE BOIS - COUVERTURE	KAIROS	2 000,00 €	
	Suppression des auvents			6 675,00 €
	Nettoyage couverture			Non retenue
3	MENUISERIES EXTERIEURES	SML	44 876,23 €	
	Remplacement Volets roulants complet			10 281,80 €
	Brise soleil			5 293,06 €
4	PLATRERIE - ISOLATION - FAUX PLAFOND	HEBRAS GARCIA	23 231,00 €	
	Isolation R+1 Rang			3 200,00 €
5	ELECTRICITE	EDIF SARL	22 760,00 €	
6	CHAUFFAGE - VMC - PLOMBERIE - SANITAIRE	ACEP	39 900,00 €	
7	MENUISERIES INTERIEURES	MG3	15 974,22 €	
	Blocs portes selon BC			1 034,59 €
8	RETEVEMENT DE SOL - FAIENCE - PEINTURE	PLASTIC DECORS	28 171,30 €	
9	MOBILIER DE CUISINE ET ELECTROMENAGER	CREAPOZ	12 424,35 €	
COUT TOTAL DES TRAVAUX DE BASE H.T =			241 937,10 €	26 484,45 €
COUT TOTAL Y COMPRIS OPTIONS RETENUES H.T =			268 421,55 €	
COUT TOTAL Y COMPRIS OPTIONS RETENUES TTC =			322 105,86 €	

2°) - De signer toutes les pièces du marché ;

3°) - De préciser que les crédits sont prévus au budget 2023.

En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 16 juin 2023



Le Président
Didier CAMINADE

Certifié exécutoire le : 20 juin 2023
Reçu en Sous-Préfecture le :
Publié ou Notifié le : 20 juin 2023

FUMEL VALLÉE DU LOT

4, Place du Château, BP 10037, 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.fumelvalleedulot.com